



Contact

Bulletin d'informations

Taxe au sac

Le droit fédéral et cantonal est clair en la matière. L'élimination des déchets urbains doit être financée selon le principe du pollueur-payeur : celui qui produit des déchets paie.

Notre Conseil Communal a accepté, dans sa séance du 06 décembre 2012, le nouveau règlement communal sur la taxation des déchets.

Notre commune adhère au système régional de taxe au sac : 1 sac, 1 couleur, 1 prix, 1 région.

Dans notre Commune, dès le 1er janvier 2013, **toutes les ordures ménagères devront être mises dans des sacs poubelles taxés, les autres sacs n'étant plus acceptés.**

Les sacs seront disponibles dans la plupart des commerces régionaux



et à l'administration communale, au même tarif :

Contenance [litres]	Unités par rouleau	Prix du rouleau [CHF TTC]	Coût par sac [CHF TTC]
17	10	10.00	1.00
35	10	20.00	2.00
60	10	38.00	3.80
110	5	30.00	6.00

Un sac taxé incite le citoyen à trier : celui qui produit des déchets paie. Pour celui qui trie déjà l'effort sera moindre.

Taxe forfaitaire

L'actuelle taxe « déchets » sera au même prix, soit en 2013 : toujours CHF. 40.00., avec quelques spécificités : les enfants et adolescents sont exemptés de la taxe forfaitaire, les personnes touchant l'AVS seront exonérées de la moitié de la taxe (situation familiale au 1er janvier ou lors de l'arrivée dans la commune). Lors de naissance, à l'inscription au contrôle des habitants, le représentant légal peut retirer gracieusement 10 rouleaux de sacs 17 litres ou 5 rouleaux de sacs 35 litres pour chaque enfant.

Nous vous invitons à consulter le site internet www.vaud-taxeausac.ch ou téléphoner gratuitement au n° 0800 804 806.